

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL  
QUESTIONS COMMUNES

- 1 - Tirer en combat rapproché est permis tant que les adversaires peuvent :
  - Porter une touche
  - tenir leurs armes correctement et que l'arbitre puisse suivre la phrase d'arme
  - Les deux coquilles ne se touchent pas.
- 2 - Le salut est obligatoire :
  - uniquement avant le début de l'assaut
  - uniquement à la fin de l'assaut
  - avant le début et à la fin de l'assaut
- 3 - Le temps d'escrime est :
  - la durée d'une attaque parfaitement exécutée
  - la durée d'exécution d'une action simple
  - le temps qu'il faut à l'arbitre pour dire halte
- 4 - Lorsqu'un match est suspendu suite à un corps à corps ou une flèche :
  - le tireur qui a subi l'action reste à sa place
  - les deux tireurs se remettent en garde où ils veulent
  - chaque tireur recule pour reprendre la distance
- 5 - L'arbitre doit contrôler la tenue réglementaire :
  - au début de la poule uniquement
  - avant le début de chaque poule, de chaque rencontre et de chaque match d'élimination directe
  - jamais
- 6 - Si un tireur tourne le dos à son adversaire. :
  - l'arbitre lui donne un carton jaune
  - l'arbitre lui donne un carton rouge
  - l'arbitre laisse continuer le match
- 7 - Si l'un des tireurs s'arrête avant le commandement de « halte » et qu'il est touché, la touche est :
  - annulée
  - accordée et le tireur qui s'est arrêté reçoit un carton rouge.
  - accordée
- 8 - Lorsqu'un tireur franchit, avec les deux pieds, la limite arrière, il est :
  - remis en garde sur sa ligne de fond, après avoir reçu un carton jaune
  - déclaré comme étant touché
  - remis en garde, la 1<sup>ère</sup> fois, sur sa ligne d'avertissement

- 9 - Dans une poule, à la fin du temps, le score est de 4/3. Que fait l'arbitre ?
- il fait tirer la minute supplémentaire jusqu'à ce qu'un tireur arrive au score de 5 touches
  - il déclare l'assaut terminé et note V5 - D4 sur la feuille de poule
  - il déclare l'assaut terminé et note V4 - D3 sur la feuille de poule
- 10 - Lorsqu'un tireur dépasse son adversaire, mais reste sur la piste :
- l'arbitre arrête le combat et remet les adversaires à la place qu'ils occupaient avant le dépassement
  - l'arbitre arrête le combat et remet les adversaires en garde à leurs lignes de mise en garde
  - le tireur qui a subi le dépassement se met où il veut et son adversaire se replace à la distance
- 11 - Définition de la parade :
- action offensive pour empêcher l'attaque de toucher
  - action défensive faite avec l'arme pour empêcher une action offensive de toucher
  - action offensive exécutée en marchant ou se fendant
- 12 - Au commandement de « halte », le terrain gagné reste acquis :
- tant que la ligne médiane n'est pas à nouveau franchie par un des tireurs
  - jusqu'à ce qu'une touche valable soit accordée
  - jusqu'à ce qu'une touche valable ou non valable soit marquée
- 13 - La durée du combat effectif, en poule, pour un benjamin, est de :
- 3 minutes
  - 4 minutes
  - 5 minutes
- 14 - La mise en garde au début et pendant le combat :
- au bord de la piste si les tireurs le désirent tous les deux
  - là où les tireurs se trouvent au moment du « halte »
  - toujours au milieu de la largeur de la piste
- 15 - Le corps à corps volontaire pour éviter une touche :
- est autorisé aux trois armes
  - est autorisé s'il est exécuté sans brutalité, ni violence
  - est interdit aux trois armes